

**COMMUNE D'ANNEYRON  
DEPARTEMENT DE LA DRÔME**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2013**

L'an deux mil treize, le 21 février 2013 à 19 h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ANNEYRON (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain GENTHON, Maire.

Présents : M. Alain GENTHON, Maire ; Mme Monique BESCOND ; M Michel FOMBONNE ; Mme Patricia BOIDIN ; M. Jean-Paul NICOLET ; Mme Jeanine PARDANAUD ; Mme Delphine MALINS-ALLAIX ; M. N'Diaga CISSE, Adjoints ; Mme Colette BARON, Conseillère Municipale Déléguée ; M. Yves CORNILLON ; M. Alain LACROIX ; Mme Françoise RODET-GARCIER ; M. Samuel BARON ; Mme Noëlle CHARRON ; M. Christian CROS ; Mme Michelle GHETTI ; M. Jean-Paul SAVIGNON ; Mme Gwendoline DELHOMME ; M. Yves SANDON ; Mme Mireille GRENIER ; M. Pierre THEZIER ; Mme Jocelyne CHANCRIN ; Mme Odile CHOSSON, M. Jean PIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : M. Alexis MORVAN (pouvoir à Mme Monique BESCOND) Adjoint ; Mme Danielle BROCHIER (pouvoir à Mme Jeanine PARDANAUD) Conseillère municipale.

Absents : Mme Patricia DOMECH, conseillère municipale.

Mme Delphine MALINS-ALLAIX est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 février 2013

Le Compte rendu de la séance du 20 décembre 2012 est adopté sans observations à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le maire constate que le Quorum est atteint.

**1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

*Rapporteur : Michel FOMBONNE*

L'introduction du Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) est faite par Monsieur le Maire qui rappelle que la réglementation prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif au sein du Conseil Municipal. C'est une période où l'on est en effet zoom sur différents indicateurs de notre budget et où l'on prend également en considération le contexte général national et départemental.

Dès avant cette étape réglementaire, et comme chaque année à Anneyron, le Conseil Municipal a été réuni, en Commission Générale (le 14 février 2013) afin de prendre connaissance de l'analyse des comptes des exercices antérieurs et des premiers résultats globaux du compte administratif 2012, les documents afférents ont été transmis à tous les conseillers municipaux à la suite de cette première réunion.

Ce D.O.B. et la commission générale qui le précède, permettent année après année de voir l'évolution du budget. On s'aperçoit qu'il y a une certaine forme d'inertie, les évolutions du budget sont assez lentes et sont la conséquence de décisions parfois anciennes. Historiquement dans notre commune, en effet, les taux d'imposition étaient faibles du fait de la présence importante d'entreprises. Avec le départ de la taxe professionnelle à la communauté de communes et la centralisation des recettes avant reversement aux communes membres, Anneyron a moins de leviers pour faire évoluer ses recettes. Ainsi, les recettes liées aux entreprises évoluent peu, la fiscalité directe corrige le niveau attendu de produits.

Ce que l'on constate depuis de nombreuses années c'est que les taux d'imposition et donc les recettes sont plus faibles que ceux des communes de même strate.

Ce positionnement par rapport à la strate est le même quant à nos charges et en particulier en matière de personnel où nos dépenses sont nettement plus basses que la strate.

D'une manière plus globale, au niveau national, le niveau de croissance attendu est faible. Quant au département de la Drôme, du fait de son niveau d'endettement parmi les plus bas de France, il est en mesure de poursuivre l'aide aux communes pour 2013. Il poursuit également ses investissements dans le cadre de ses compétences et notamment pour Anneyron la déviation de la Route Départementale n°1 (environ 6 M euros)+ le remembrement (environ 2 M euros).

Pour Anneyron en 2012, les recettes liées aux subventions du Conseil Général s'élèvent à 380.000 euros.

Nous avons peu de relations directes avec la Région qui ne propose pas d'aides directes aux communes.

A. Genthon passe la parole à M. Fombonne pour présenter les documents du D.O.B.

M. Fombonne rappelle que cette présentation reprend ce qui a été vu lors de la commission générale.

Les tableaux et ratios présentés sont les suivants :

- Charges et Produits : Ratios de niveaux en pourcentage par rapport à la strate démographique
- Fiscalité : Synthèse sur l'évolution de la fiscalité (taux, bases et produits) par rapport à la strate démographique, Niveaux du potentiel financier et de l'effort fiscal par rapport à la strate, Tableau récapitulatif de la fiscalité à Anneyron – de 2008 à 2012
- Endettement : Synthèse des emprunts en cours
- Préparation budgétaire 2013 : point sur les recettes attendues et les orientations en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les éléments principaux présentés font apparaître des produits de fonctionnement en dessous de la strate.

M. Fombonne rappelle que mécaniquement, les communes (comme Anneyron) qui ont une fiscalité faible doivent emprunter plus pour financer leurs projets car les ressources « internes » sont trop basses.

De même on peut remarquer que l'annuité de la dette est relativement basse car les emprunts sont réalisés sur des durées assez longues, ce qui correspond aussi à la nature de l'investissement réalisé (bâtiment notamment).

En matière de recettes la hausse prévue sur le FCTVA est liée aux investissements réalisés l'année précédente (retour de TVA par rapport à l'année n-1).

A. Genthon précise qu'il faut espérer que la grande intercommunalité fasse baisser les contributions au titre de la péréquation puisque la CCRV est contributeur et que les estimations pour 2013 sont à la hausse. Par ailleurs, il est très important en effet de travailler sur nos recettes et en particulier de veiller, systématiquement, à rechercher des financements extérieurs - ce qui a été fait en 2012 et qui se poursuivra en 2013.

N'D. Cissé demande s'il ne serait pas envisageable de renégocier certains prêts dont les taux semblent plus élevés que ceux du marché actuel.

M. Fombonne précise que cela avait été fait, mais les pénalités très importantes à verser ne rendaient pas l'opération intéressante. Il faudra peut être revoir cela pour les emprunts les plus récents. Néanmoins on note que les banques sont frileuses pour les Collectivités Locales.

A.Genthon rappelle que l'année dernière les banques qui avaient l'habitude de travailler avec la commune ont accepté de faire de nouveaux prêts, ce qui n'a pas été le cas des autres banques.

J.Chancrin note que du fait du contexte, les recettes fonctionnement sont issues principalement de l'effort fait par les ménages et qu'il s'est opéré un report des entreprises sur les particuliers. Par ailleurs, les dotations de l'Etat sont gelées.

A. Genthon constate qu'effectivement les dotations de l'Etat stagnent depuis 3 ans déjà et que les cotisations des entreprises sont difficiles à faire rentrer. Il faut donc absolument maîtriser nos dépenses pour limiter la pression fiscale même si cette dernière reste encore faible par rapport aux autres communes.

J.Chancrin souhaite savoir s'il y a une perspective de vente en 2013 concernant le terrain sur le secteur de la Plaine.

A.Genthon espère que cela sera possible effectivement durant l'exercice 2013, au moins pour une partie mais que cela sera fonction de l'avancement de la commercialisation du projet d'aménagement de ce secteur. Il sera nécessaire de réfléchir à l'usage de cette recette lorsque celle-ci sera certaine dans une perspective de désendettement.

### **Le Conseil Municipal a pris acte du débat d'orientations budgétaires.**

Arrivée de Patricia BOIDIN, Adjointe et Michelle GHETTI, Conseillère municipale

## **2. MISE AUX NORMES FEDERALES DE L'ECLAIRAGE DU STADE GABRIEL LAFUMA : DEMANDE DE SUBVENTION**

*Rapporteur : N'Diaga CISSE*

Il est nécessaire que le conseil municipal se prononce sur la demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football. En effet, dans le cadre du fonds d'aide au football amateur (FAFA), il est possible d'obtenir un financement sur les travaux d'éclairage que nous avons déjà réalisés. Nous pouvons envisager une prise en charge à hauteur de 50%, c'est une petite somme mais qui sera la bienvenue : montant de la subvention sollicitée : 50 % de 5863,00 euros soit 2931,50 euros.

J.Chancrin : les terrains sont-ils tous éclairés ?

A. Lacroix : il y a de l'éclairage de partout mais nous ne faisons pas d'investissement lourd sur les terrains qui ne sont pas à nous

N'D. Cissé : tous les terrains sont effet équipés ce qui les rend attractifs pour la fédération qui sollicite régulièrement nos structures pour réaliser des stages. Il est dommage que le terrain d'entraînement ne soit pas concerné par la subvention.

Avis favorable à l'unanimité

## **3. TRAVAUX RUE LABROSSE – CONVENTION DE MANDAT : REFECTION DE LA VOIRIE INTERCOMMUNALE AU HAMEAU DE COINAUD – MISE EN SECURITE DES ABORDS DE L'ECOLE PUBLIQUE**

*Rapporteur Michel FOMBONNE*

M. Fombonne rappelle brièvement le projet qui avait été longuement évoqué lors du Conseil de décembre 2012.

Compte tenu des éléments liés à la présentation de subventions (Anneyron présente pour 2013 plusieurs demandes au titre de la DETR alors que St Rambert n'en a pas) et aux conditions financières du marché il est souhaitable de changer le porteur du projet. Ainsi il est proposé une nouvelle convention de mandat qui permettra à la commune de St Rambert de porter les travaux pour la commune d'Anneyron.

Avis favorable unanimité

## **4. ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE LABROSSE – CONVENTION DE MANDAT**

*Rapporteur Monique BESCOND*

Pour rester dans la droite ligne de ce qui a été expliqué lors du D.O.B. et de la délibération précédente concernant l'optimisation de nos dépenses, il est proposé de valider une convention de mandat pour l'enfouissement des réseaux dans le cadre du projet de reprise de la voirie à Coinaud, rue Labrosse. En effet, cette opération peut faire l'objet d'un taux de financement plus avantageux par le SDED si la commune d'Anneyron est porteuse du projet.

Dans cette convention de mandat avec la commune de St Rambert, tout comme pour le projet général, les subventions viendront en déduction des dépenses de travaux qui seront partagées à part égale entre les communes. Les demandes de subventions font d'ailleurs l'objet des deux propositions de délibérations suivantes.

Avis favorable : unanimité

**5. ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE LABROSSE – DEMANDE DE SUBVENTION SDED – Opération : Electrification - Effacement des réseaux au hameau de Coinaud. Tranche 1. Dissimulation des réseaux téléphoniques**

*Rapporteur : Monique BESCOND*

Dans le cadre des travaux envisagés Rue Labrosse, il apparaît opportun de profiter de l'opération pour enfouir les réseaux aériens. Cet enfouissement est géré par le SDED et peut faire l'objet d'une subvention. Il est proposé de valider ce projet et de solliciter la participation financière du SDED au titre de ces travaux.

Le montant total concernant le génie civil et les travaux de câblage sont de 24332,10 euros HT dont 15842,91 sont à la charge de la commune (montant qui sera partagé entre Anneyron et St Rambert).

Avis favorable à l'unanimité des présents

**6. ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE LABROSSE – DEMANDE DE SUBVENTION SDED – Opération : Electrification - - Effacement des réseaux au hameau de Coinaud. Tranche 1**

*Rapporteur : Monique BESCOND*

Dans le cadre des travaux envisagés Rue Labrosse, il apparaît opportun de profiter de l'opération pour enfouir les réseaux aériens. Cet enfouissement est géré par le SDED et peut faire l'objet d'une subvention. Il est proposé de valider ce projet et de solliciter la participation financière du SDED au titre de ces travaux.

Le montant total prévisionnel est de 65100,00 euros HT dont 13020,00 euros à la charge de la commune (montant qui sera partagé entre Anneyron et St Rambert).

Avis favorable à l'unanimité des présents.

**7. PROJET DE FUSION DE 11 SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'IRRIGATION AVEC LE SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

*Rapporteur : Michel FOMBONNE*

Dans le cadre de la réforme des collectivités, le projet de fusion des syndicats d'irrigation du département est en cours. Le préfet nous a saisi.

Certains syndicats ont déjà fusionnés, il en reste 11 dont 2 concernent Anneyron : le Syndicat Intercommunal Pour l'Irrigation de Drôme Nord -SIPIDN - et le Syndicat Intercommunal pour l'Irrigation Valloire Gallaure - SIVAG.

Leurs modes de fonctionnement sont très différents et ils n'ont pas adopté la même position quant à leur intégration au sein du futur Syndicat d'Irrigation Drômois.

Il est proposé de voter en fonction des délibérations de chacun des syndicats.

C. Cros souhaite préciser que le rôle des bénévoles est très important au sein du SIVAG et qu'il comprend leur opposition à l'intégration dans une grande structure.

J.Pin : le SIVAG a-t-il pris des mesures pour préserver les nappes ?

M.Fombonne : tous les captages ont été autorisés

J.Pin : dans le cadre de la reconquête de la qualité des eaux sur tout le territoire de Drôme Nord, cette question des captages est cruciale.

JP Nicolet : le SIVAG a commencé il y a longtemps avec les autorisations de l'époque. Cependant, toutes les autorisations de pompage sont contrôlées et renouvelées. Ce n'est pas le cas des pompes des particuliers.

Vote à l'unanimité

## **8. CAUE – ETUDES CENTRE BOURG - CONVENTIONS**

*Rapporteur : Monique BESCOND*

M. Bescond indique que dans le cadre de l'intégration de l'actuelle R.D. 1 dans le domaine communal suite aux travaux de déviation, le Conseil Général va financer des travaux. Il est donc nécessaire de définir un programme.

Le CAUE peut nous aider à définir un budget pour les opérations à réaliser. Cela doit se faire rapidement pour proposer une enveloppe au Conseil Général. Ce travail correspond à la convention entre la commune d'Anneyron et le CAUE et s'élève à 4400,00 euros.

En parallèle, il est nécessaire d'engager une étude plus générale du fait des avancements de tous les projets (Médiathèque, Ecoles, Centre bourg- place Rambaud) pour prendre en compte la circulation et les déplacements dans le village. Il s'agit donc de réaliser une analyse prospective.

La Communauté de Communes Rhône Valloire (CCRV) sera partie prenante à cette étude. C'est la raison pour laquelle il est proposé une Convention tripartite avec un financement partagé (50/50) entre la commune et la CCRV, pour un montant à la charge de chacun de 2952,50 euros.

Avis favorable à l'unanimité pour la signature des deux conventions.

## **9. MARPA : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

*Rapporteur : Jean-Paul SAVIGNON*

J.P. Savignon explique que l'association de gestion de la MARPA fait une demande de subvention à la commune pour financer l'achat d'un véhicule qui permettra aux résidents de se déplacer pour faire des courses (médecin, achats divers...) et participer à des activités hors de la MARPA.

Cette subvention est d'autant plus importante qu'elle conditionne la participation d'un mécénat bancaire qui est prêt à suivre l'association dans ce projet uniquement s'il y a d'autres financeurs. Le montant total de l'achat est de 14.000,00 euros.

La subvention demandée à la commune est de 500,00 euros, il en faudra encore 500 pour « enclencher » le mécénat bancaire.

M.Ghetti souhaite savoir d'où viennent les autres 500 euros nécessaires.

AG précise qu'en tant que Conseiller Général il dispose d'une « enveloppe » qui lui permet de verser une subvention pour ce type de projet

F. Rodet-Garcier demande la position de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) quant à ce projet et si elle a été sollicitée.

JP Savignon précise que du fait de la grande implication de la MSA dans le financement de la structure, il a été décidé d'essayer de trouver d'autres sources de financement.

C.Cros demande si les usagers participeront financièrement au fonctionnement de ce service qui aura un cout.

JP Savignon rappelle que des déplacements sont déjà financés à l'heure actuelle et que le nouveau service n'engendrera pas de coûts supplémentaires, il ne sera donc pas nécessaire de faire payer les résidents de la MARPA.

Avis favorable à l'unanimité.